Tit. Bibliothèque cantonale, Sion

Samedi 25 janvier 1908. TÉLÉPHONE 48me année. — No 8.

CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr.
" Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr.
ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis

PRIX DES ANNONCES :
(la ligne ou son espace)
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RECLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

Un inspectorat ouvrier italien en Suisse

Dernièrement, le Conseil fédéral a refusé „l'exequatur" à un attaché de l'ambassade italienne à Berne, chargé par son gouvernement d'une mission incompatible avec les usages diplomatiques et, surtout, contraire à la Constitution fédérale, puisqu'elle ne tendait à rien d'autre qu'à organiser de toutes pièces une police italienne en Suisse.

Quoique l'affaire ait reçu sa solution depuis, elle ne mérite pas moins d'être contée tout au long; la voici succinctement résumée:

Il y a quelque temps donc, le gouvernement italien avait envoyé à Genève l'attaché d'ambassade Michelis et lui avait confié le soin d'exercer une surveillance active sur toutes les entreprises suisses employant de la main-d'œuvre italienne. Suivant les instructions reçues, M. Michelis devait s'enquérir sur toutes les entreprises industrielles, commerciales, agricoles, employant des ouvriers italiens, se renseigner sur leurs gains, les conditions morales et matérielles dans lesquelles ils vivaient; tenir un registre ouvert de toutes les entreprises pouvant utiliser la main-d'œuvre italienne; dans quelles conditions celle-ci pourrait offrir ses services, etc., etc. Il devait ensuite entrer en relations directes avec ses compatriotes, leur fournir tous les renseignements dont ils avaient besoin, les conseiller dans les questions de contrat de travail, d'assurances, d'accidents, de grèves. Ce n'est pas tout : en cas d'accident, l'inspecteur italien en Suisse devait faire une enquête personnelle approfondie et s'efforcer de fournir aux familles des victimes les pièces nécessaires au droit d'indemité.

Lorsque l'affaire fut connue, une grande partie de la presse suisse s'étonna avec raison de cette ingérence d'une police étrangère dans des questions qui devaient être traitées uniquement par les autorités suisses. On ne manqua pas d'observer que l'Italie aurait bien mieux fait de s'occuper d'abord d'améliorer le sort des agriculteurs et des ouvriers de chez elle, qui sont obligés de s'expatrier pour ne pas mourir de faim, avant d'exercer un contrôle vexatoire sur ses ressortissants travaillant en Suisse dans des conditions tout à fait favorables.

Mais l'appétit vient en mangeant. Au vu des bons résultats donnés par l'inspectorat italien en Suisse, l'ambassade d'Italie à Berne fit savoir au Conseil fédéral que son gouvernement avait décidé de déterminer d'une façon définitive la position de M. Michelis et que, dans cette intention, il l'avait nommé attaché de l'ambassade italienne à Berne, avec siège à Genève. Elle demandait, en conséquence, au Conseil fédéral de bien vouloir le reconnaître comme tel et de prier les autorités cantonales de lui prêter leur appui en toute occasion. Les cantons devaient être invités à saisir l'inspecteur italien de tous les accidents graves qui pourraient se produire sur leur territoire et atteindraient des ouvriers italiens.

Comme bien l'on pense, la demande du gouvernement italien ne put être agréée à Berne, car elle ne tendait ni plus ni moins qu'à organiser de toutes pièces une police italienne en Suisse ; d'autant plus que M. Michelis, dans l'exercice de ces fonctions, ne, dut pas toujours avoir tout le tact nécessaire en s'ingérant dans des affaires qui ne le regardaient pas du tout et se permettant des critiques non fondées sur certaines condamnations atteignant ses compatriotes.

Battu sur ce point, le gouvernement italien demanda alors au Conseil fédéral de charger les autorités cantonales d'avertir, télégraphiquement si possible, les consuls d'Italie des arrondissements respectifs, des accidents qui atteindraient des ouvriers italiens. Cette fois-ci encore, le Conseil fédéral répondit par un refus. Il adressa à l'ambassade d'Italie à Berne une note très polie, dans laquelle il faisait observer que les Italiens en Suisse jouissaient de la même protection légale que les indigènes ; que les prescriptions concernant le travail dans les fabriques et la responsabilité civile étaient les mêmes pour eux que pour nous et que, comme par le passé, les inspecteurs des fabriques se mettaient à la disposition de M. Michelis pour tous les renseignements désirables ; en conséquence, il ne pouvait acquiescer à la demande du gouvernement de Sa Majesté Victor-Emmanuel II.

En même temps, le Conseil fédéral adressait aux gouvernements cantonaux une circulaire dans laquelle il faisait observer que l'inspecteur italien avait pour tâche d'aider de ses conseils et de son appui les émigrants italiens; qu'il n'y avait rien à redire à cela, aussi longtemps qu'il se bornerait à ce travail ; mais, au cas où il s'adresserait aux cantons pour avoir des renseignements sur les conditions de la main d'œuvre italienne en Suisse, ceux-ci devraient le prier de s'adresser au Conseil fédéral par l'intermédiaire de l'ambassade d'Italie à Berne.

Le Conseil fédéral a suivi dans cette affaire une ligne de conduite aussi concillante envers notre voisine du sud que conforme aux lois de notre pays. Il va sans dire que nous ne pouvons tolérer chez nous une autre police que la nôtre. D'ailleurs, et nombre d'Italiens habitant la Suisse seront d'accord avec nous, la main d'œuvre italienne travaillant chez nous a toujours été traitée avec bienveillance pour autant qu'elle s'est conformée aux lois de notre pays.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Il est fait les adjudications suivantes pour la fourniture et le transport de graviers sur la route cantonale, section Sion-Riddes :

1. de 143 mètres cubes pour le tronçon Sion-Pont de la Morge, à Alexis Proz et Saillen à Sion ;
2. de 100 mètres cubes pour le tronçon Morges-Ardon, à Benoni Coudray et consorts à Vétroz;
3. de 80 mètres cubes pour le tronçon Ardon-Riddes, à Félix Carruzzo et consorts à Chamoson.

Tribunal cantonal. — En séance du 20 janvier 1908, le Tribunal cantonal a nommé juge-instructeur du district de Loèche : M. l'avocat P.-M. Zen-Ruffinen à Loèche; greffier du Tribunal cantonal : M. l'avocat Otto de Chastonay, à Sierre.

(Communiqué.)

Militaire. — Dans sa séance du 21 janvier, le Conseil fédéral a procédé à diverses promotions et transferts concernant l'armée; voici ceux qui intéressent le Valais :

Troupes sanitaires : promu au grade de capitaine le 1er lieutenant P. Ribordy, à Martigny; au grade de 1er lieutenant, le lieut. H. Allet, à Sion.

Artillerie : le major Alb. Fama transféré au groupe d'artillerie de montagne 1.

Forts de St-Maurice : le capitaine J. Délez, à Sion, transféré au bataillon 104 ; le capitaine Alph. Lonfat, de Finhaut, à disposition du canton.

Officier-ingénieur : Lt.-colonel M. d'Allèves, à Sion.

Licenciement pour limite d'âge : lieut.-colonel Pellissier.

Le choix d'une profession. — Le „choix d'une profession" pour ceux qui vont quitter les écoles au printemps, cause bien des soucis à beaucoup de pères de familles et de jeunes gens. C'est à ce moment qu'un aide utile et sûr serait le bienvenu ; aussi l'Union suisse des Arts et Métiers s'est-elle occupée de cette importante question. La commission centrale des examens d'apprentis a fait paraître (chez Büchler et Cie à Berne) un opuscule intitulé : Le choix d'une profession, qui est destiné à donner aux parents, aux éducateurs et aux autorités tutélaires des règles simples, courtes, basées sur une longue expérience et sur une connaissance approfondie de la grave question qui préoccupe tous les amis de la jeunesse. Cette brochure tient particulièrement compte de ce qu'il nous faut en Suisse ; elle a été élaborée et revue par des hommes compétents et pratiques. On y a joint un tableau des principaux métiers, avec indication du temps nécessaire à un bon apprentissage et du prix à payer aux patrons, ainsi qu'une bonne traduction des conseils de maître Hæmmerli sur le choix d'un patron d'apprentissage.

Cet opuscule ne coûtant que 30 ct., et à partir de 10 exemplaires 15 ct., pièce, nous espérons que les autorités tutélaires et scolaires l'achèteront en grand nombre pour en

---

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

4

Diane de Turgis

PAR

PROSPER MÉRIMÉE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Chronique du règne de Charles IX

— Et les habitants de Hameln les laissèrent emmener ? demandèrent à la fois Mergy et le capitatne.

— Ils les suivirent jusqu'à la montagne de Koppenberg, auprès d'une caverne qui est maintenant bouchée. Le joueur de flûte entra dans la caverne et tous les enfants avec lui. On entendit quelque temps le son de la flûte ; il diminua peu à peu ; enfin l'on n'entendit plus rien. Les enfants avaient disparu, et depuis lors on n'en eut jamais de nouvelles.

La bohémienne s'arrêta pour observer sur les traits de ses auditeurs l'effet produit par son récit.

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

Le reître qui avait été à Hameln prit la parole et dit :

— Cette histoire est si vraie que, lorsqu'on parle à Hameln de quelque événement extraordinaire, on dit : « Cela est arrivé vingt ans, dix ans, après la sortie de nos enfants... Le seigneur de Falkenstein pilla notre ville soixante ans après la sortie de nos enfants. »

— Mais le plus curieux, dit Mila, c'est que dans le même temps parurent, bien loin de là, en Transylvanie, certains enfants qui parlaient bon allemand, et qui ne pouvaient dire d'où ils venaient. Ils se marièrent dans le pays, apprirent leur langue à leurs enfants, d'où il vient que jusqu'à ce jour on parle allemand en Transylvanie.

— Et ce sont les enfants de Hameln que le diable a transportés là ? demanda Mergy en souriant.

— J'atteste le ciel que cela est vrai ! s'écria le capitaine, car j'ai été en Transylvanie, et je sais bien qu'on y parle allemand, tandis que tout autour on parle un baragouin infernal.

L'attestation du capitaine valait bien des preuves comme il y en a tant.

— Voulez-vous que je vous dise votre bonne aventure ? demanda Mila à Mergy.

— Volontiers, répondit Mergy en passant son bras gauche autour de la taille de la bohémienne, tandis qu'il lui donnait sa main droite ouverte.

Mila la considéra pendant près de cinq minutes sans parler, et secouant la tête de temps en temps d'un air pensif :

— Eh bien ! ma belle enfant, aurai-je pour ma maîtresse la femme que j'aime ?

Mila lui donna une chiquenaude sur la main :

— Heur et malheur, dit-elle ; des yeux bleus font du mal et du bien. Le pire, c'est que tu verseras ton propre sang.

Le capitaine et le cornette gardèrent le silence, paraissant tous les deux également frappés de la fin sinistre dc cette prophétie.

L'aubergiste faisait de grands signes de croix à l'écart.

— Je croirai que tu es véritablement sorcière, dit Mergy, si tu peux me dire ce que je vais faire tout à l'heure.

— Tu m'embrasseras, murmura la bohémienne à son oreille.

— Elle est sorcière ! s'écria Mergy en l'embrassant.

Il continua de s'entretenir tout bas avec la jolie devineresse, et leur bonne intelligence semblait s'accroître à chaque instant.

Trudchen prit une espèce de mandoline qui avait à peu près toutes ses cordes, et préluda par une marche allemande. Alors, voyant autour d'elle un cercle de soldats, elle chanta dans sa langue une chanson de guerre, dont les reîtres entonnèrent le refrain à tue-tête. Le capitaine, excité par son exemple, se mit à chanter, d'une voix à faire casser tous les verres, une vieille chanson huguenote dont la musique était au moins aussi barbare que les paroles.

Le prince de Condé,
Il a été tué ;
Mais monsieur l'Amiral
Est encore à cheval
Avec La Rochefoucauld,
Pour chasser tous les papaux,
Papaux, papaux, papaux !

Tous les reîtres, échauffés, par le vin commencèrent à chanter chacun un air différent. Les plats et les bouteilles couvrirent le plancher de leurs débris ; la cuisine retentit de jurements, d'éclats de rire et de chansons bachiques. Bientôt cependant le sommeil, favorisé par les fumées du vin d'Orléans, fit sentir son pouvoir à la plupart des acteurs de cette scène de bacchanale. Les soldats se couchèrent sur des bancs ; le cornette, après avoir posé deux sentinelles à la porte, se traîna en chancelant vers son lit ; le capitaine, qui avait observé encore ce sentiment de la ligne droite, monta sans louvoyer l'escalier qui conduisait à la chambre de l'hôtelier, qu'il avait choisie comme la meilleure de l'auberge.

Et Mergy et la bohémienne ? Avant la chanson du capitaine, ils avaient disparu l'un et l'autre.

pouvoir distribuer un exemplaire à chaque garçon quittant l'école au printemps.

Le sou de Géronde

Œuvre scolaire de bienfaisance

au profit de l'Institut cantonal des enfants sourds-muets

Versement initial effectué par le promoteur de l'œuvre, sous la forme d'un *gros sou* de Fr. 5.—
M. le Conseiller d'Etat, chef du département de l'Instruction publique Fr. 5.—
M. P.-J. Rouiller, inspecteur scolaire, Martigny Fr. 5.—
Mlle M. Pignat, Sion Fr. 4.—
Total Fr. 19.—

Au fur et à mesure de l'arrivée, les dons sont déposés à la Caisse hypothécaire cantonale, où le *sou de Géronde* possède déjà son livret d'épargne (n° 6847) en attendant que la somme soit assez élevée pour pouvoir être versée au fonds cantonal des sourds-muets.

Non seulement le petit monde des écoliers est convié à s'intéresser à l'œuvre, mais toute grande personne est engagée à la favoriser. Les pièces blanches et les jaunets qui pourraient lui échoir ne seront donc pas dédaignés, mais formeront l'état-major ou l'avant-garde de la grande armée des petits sous qui ne va pas tarder à se mettre en marche pour Géronde. (Ceci pour répondre d'une manière générale à la question posée par un bienfaiteur empressé).

Adresser toutes les valeurs (numéraire ou timbres-poste) pour le *Sou de Géronde* directement au Secrétariat de l'Instruction publique, à Sion, également chargé de recevoir les listes et les cotisations scolaires.

La souscription reste ouverte.

Prestation du serment

Il y a quelque temps, un journal s'élevait avec indignation contre certains tribunaux qui accordent un crédit moral illimité aux fonctionnaires qui ont *prêté serment.*

Il citait le fait de ce vieux gendarme ayant fait 25 ans de loyaux services dans son canton. Mais voilà qu'il est à peine depuis deux mois à la retraite — si bien méritée — qu'il commet un délit entraînant pour lui un emprisonnement de vingt jours. On cite le fait de toutes les erreurs, volontaires ou non, dont ce peu scrupuleux personnage a pu se rendre coupable pendant les longues années de son activité dans la gendarmerie.

* * *

Voici un petit fait qui s'est passé dans un canton voisin, mais qui mérite d'être relevé.

Dans un beau village de 2000 habitants, vivaient en parfaite communion d'idées le gendarme et le garde-police, qui en même temps était guet de nuit.

Souvent on voyait les deux compères faire ensemble leurs tournées, soit de jour, soit de nuit, et lorsque l'un faisait rapport, l'autre était toujours là pour l'appuyer.

Naturellement que, quelles que fussent les preuves contraires des accusés, elles tombaient toujours sous le coup des témoignages des deux *assermentés.* On cite le cas d'un pauvre homme, mort peu de temps après une condamnation et qui, jusqu'à son dernier moment a protesté, se déclarant innocent.

Comme rien ne peut éternellement durer, la brouille survint entre les deux fripons. C'est le garde-police qui commence en dénonçant le gendarme pour vol de bois; les preuves sont irréfutables, car il aidait son ex-ami, et de plus, il montre aux autorités les troncs des bois volés. Jugez de la modestie: on lui en avait marqué un, et les deux gaillards n'en avaient pris que quatre!

Sitôt au courant de cela, Pandore fait à son tour une plainte pour vol de poissons pendant le frai. Il était présent lorsque le guet — excellent pêcheur — a pris les truites, et s'était aidé à les manger.

Ils n'en restèrent pas là. Presque chaque jour voyait surgir une nouvelle plainte, tantôt de l'un, tantôt de l'autre des deux *assermentés.*

Ces incidents n'eurent pas les suites qu'on en attendait. D'abord, point de jugement; le gendarme fut changé de poste le mois suivant, pour cause inconnue, et le maire pria le garde-police de demander sa démission pour la fin de son semestre.

* * *

Les cas mentionnés plus haut ne sont malheureusement pas isolés, ils se produisent souvent, mais sous d'autres formes, et souvent le gros public n'en sait rien. On n'ébruite pas, on cache, afin de ne pas détruire le prestige du *serment.* Mais combien d'honnêtes gens et de malheureux ont été lésés! On ne le sait pas et on ne le saura jamais; à moins que les coupables ne se découvrent, l'histoire ne peut nous le dire.

C'est pourquoi, avec mon honorable confrère, je dis que le serment n'a ni base morale, ni pratique, car souvent d'un fonctionnaire il en fait un faussaire et d'un honnête homme, un délinquant.

Il est vrai que les juges agissent avec plus de circonspection qu'autrefois, mais ce n'est pas suffisant, et il est du devoir du législateur de trouver une formule meilleure, basée sur l'honnêteté et la justice réelles. L.

Les forces motrices du Rhône. — A la suite des pourparlers entre les C.F.F. et le gouvernement du Valais pour la cession aux premiers des forces motrices du Rhône, près de Fiesch, le Conseil d'Etat du Valais avait publié dans le *Bulletin officiel* un avis invitant tous ceux qui avaient des droits à faire opposition à cette cession de s'annoncer à la Chancellerie d'Etat.

Le terme fixé dans l'avis était le 31 décembre; il n'y a eu aucune opposition. Quelques réserves ont été faites quant aux droits acquis pour la jouissance partielle de ces eaux.

La convention définitive ne tardera pas à être conclue.

Pudibonderie de dame Anastasie. — Si nous en croyons un correspondant de Sion de la *Zürcher Post,* les opérettes jouées récemment à Sion auraient été expurgées par la censure. Voici ce qu'il écrit:

„Nous avons ici depuis quelque temps une gentille petite troupe d'opérette qui a joué „Carmen", „La Mascotte", „Les cloches de Corneville", „Mignon", et autres aimables œuvres de ce genre, encore nouvelles pour nombre d'habitants de la vallée du Rhône. Mais nous n'avons pu en jouir dans leur intégrité. Il paraît qu'elles renferment des scènes où l'amour parle ingénûment. La censure n'a pas permis à nos chastes oreilles de les entendre. Elle a taillé impitoyablement dans les librettos, ne nous laissant que d'informes lambeaux; mais enfin la morale est sauve, à ce qu'on nous dit".

Nous avons peine à croire qu'une pareille détermination aît pu être prises à l'égard d'œuvres lyriques qui ont été représentées sous toutes les latitudes.

Pêcheurs à la ligne. — La Société des pêcheurs à la ligne du canton du Valais avise les pêcheurs à la ligne qui font partie de l'association d'envoyer leurs rapports de groupes ou personnels pour la fin janvier au secrétaire L.-F. Kasperski à Vouvry. Passé ce terme, ils ne pourront plus être pris en considération, le rapport général devant être présenté à l'assemblée générale du printemps qui aura lieu dans le courant de février. Les pêcheurs qui ne font pas encore partie de la Société et qui désireraient y adhérer sont priés de s'adresser au secrétaire sus-nommé qui leur fournira tous les renseignements nécessaires.

Le Comité.

Mise à ban du bétail italien. — En raison de l'accroissement constant de cette épizootie en Italie, notamment dans les provinces limitrophes de la Suisse, le Département fédéral de l'agriculture vient d'interdire tout transit et toute importation de bestiaux à pieds fourchus par la frontière italo-suisse. Cette interdiction a trait également au trafic rural le long de la frontière.

Sierre. — *Décès d'un avocat.* — Le barreau valaisan compte un membre de moins. M. L. Zufferey, avocat, est décédé le 14 janvier, à Muraz, près Sierre, où il s'était retiré.

Le défunt, originaire de Chippis, était âgé de 80 ans; il était le 4me rejeton d'une famille de 24 enfants.

St-Léonard. — *La haine au village.* — Un fait inouï s'est passé ces jours derniers au village de St-Léonard, près Sion. La Lienne, gros torrent, qui vient du Rawyl, partage le village en deux parties, dont l'une se trouve située sur le territoire de la commune et l'autre sur Uvrier (Sion). Un petit pont de bois relie les deux rives du torrent au nord du village. Or, à la suite de querelles de voisinage, le petit pont de bois a été scié durant la nuit et les habitants des deux rives doivent, pour passer d'un côté ou de l'autre, faire un détour de quelques cents mètres.

Sion. — *Agrandissement de la gare.* — On annonce que les travaux d'agrandissement de la gare de Sion commenceraient enfin au printemps, coïncidant avec le relèvement de la voie sur une longueur d'environ 2 kilomètres et l'établissement de deux passages sous-voie: l'un au couchant, servant à relier le quartier de la gare à la route d'Aproz-Nendaz; l'autre reliant la ville à la route de Bramois, Evolène et Mayens de Sion; l'exécution du premier est commencée; elle est à la charge des C. F. F. Quant au second, les négociations entamées entre la ville et les C. F. F. n'ont pas encore abouti à une entente. Une entrevue, dont on ne connaît pas encore les résultats, a eu lieu dernièrement entre délégués des C. F. F. et de la ville.

Sion. — La Société suisse des commerçants, section de Sion, fait donner, le samedi 25 janvier ct, à 8 ½ heures du soir, dans la salle du Grand Conseil, par M. le Dr Platzhoff de Lausanne, une conférence sur ce sujet important et bien d'actualité: „La réclame moderne et son importance commerciale".

On compte sur une nombreuse participation. Les dames et demoiselles sont cordialement invitées.

— La Société de secours mutuels de Sion tiendra son assemblée générale le dimanche 26 janvier, à 2 h., au Café industriel.

— La Société des Arts et Métiers aura également son rssemblée générale, au même local et le même jour à 2 h. et demie.

Chemin de fer Monthey-Champéry. — L'ouverture à l'exploitation du chemin de fer électrique à voie étroite de Monthey à Champéry est fixée au samedi 1er février.

Bouveret. — *Perdus dans le brouillard sur le lac.* — Deux pêcheurs de Vevey, partis dimanche à midi en canot sur le lac, se sont égarés dans le brouillard et ont erré tout l'après-midi sur le lac. Le soir, seulement, guidés par une barque, ils arrivèrent au Bouveret.

Lundi, ils voulurent du Bouveret, passer à à Vevey. A peine étaient-ils à 300 mètres au large que, de nouveau, ils furent plongés dans un épais brouillard, incapables de trouver leur route. C'est de nouveau grâce à une barque qu'ils ont pu, dans la soirée, retrouver le rivage veveysan.

St-Maurice. — *Mystérieuse explosion.* — Une explosion s'est produite à la ferme des Chenalettes, entre St-Maurice et Lavey dans la nuit de lundi. Un engin explosif quelconque, bombe ou cartouche de dynamite a été lancé ou déposé devant l'immeuble.

L'explosion fut assez violente pour faire sauter en éclats portes et fenêtres. Les habitants épouvantés ont abandonné leur demeure et passé la nuit dehors.

A Lavey, une garde a été organisée pour le reste de la nuit. Il y a quelque temps déjà, une tentative analogue avait été perpétrée contre la même maison.

Fermage d'annonces. — L'agence de publicité Haasenstein et Vogler vient de reprendre le fermage de la publicité de notre confrère le *Nouvelliste valaisan.*

Ce sera donc soit à cette raison, soit au bureau du *Nouvelliste* que devront être adressés dorénavant les ordres d'insertions pour ce journal. *(Communiqué).*

Infirmerie de Martigny. — Le fonds de l'Infirmerie vient de s'enrichir d'une somme de cinquante-cinq francs, reliquat d'une cueillette faite entre les agents de la voie pour l'achat d'une couronne en l'honneur et en souvenir de leur supérieur, le regretté ingénieur de section, M. Alfred Gay, de Martigny.

Merci aux donateurs.

Martigny. — *La conférence* que devait donner dimanche 26 ct, à l'Hôtel-de-Ville M. W. Hænni, ingénieur, et que nous avons annoncée dans notre dernier n°, est renvoyée, pour raison majeure, au dimanche suivant, soit 2 février.

Confédération Suisse

Militaire. — Dans sa séance de mardi matin, le Conseil fédéral a appelé au poste de commandant de la 1re division, en remplacement du colonel Secrétan, le colonel d'état-major Audéoud, de Genève, commandant de l'école centrale de Thoune.

Le Conseil fédéral a mis à disposition, sur sa demande, le colonel Repond, commandant de la IIIe brigade d'infanterie, et a appelé à sa place le colonel Weissenbach, de Fribourg.

Recettes des C. F. F. — Pour toute l'année 1907, les recettes d'exploitation se sont élevées au total de 142,051,321 fr., soit 9,213,748 fr. de plus qu'en 1906.

Les dépenses ont été au total de 90,636,015 fr., soit une augmentation de 10,220,808 fr., sur 1906.

L'excédent des recettes, pour 1907, s'élève donc à 51,415,305 fr., soit 1,007,059 de moins que dans l'année 1906.

Colonie romande des sans-travail. — On écrit à la *Revue:*

„La Société vaudoise d'utilité publique a lancé récemment une souscription en vue d'assurer la création aux Devens (Neuchâtel) d'une colonie pour les sans-travail de la

---

II

LE LENDEMAIN D'UNE FÊTE

UN PORTEUR

Je dis que je veux avoir
de l'argent tout à l'heure

MOLIÈRE, *les Précieuses ridicules.*

Il était grand jour depuis longtemps quand Mergy s'éveilla, la tête encore un peu troublée par les souvenirs de la soirée précédente. Ses habits étaient étendus pêle-mêle dans la chambre, et sa valise était ouverte à terre. Se levant sur son séant, il considéra quelque temps cette scène de désordre en se frottant la tête, comme pour rappeler ses idées. Ses traits exprimaient à la fois la fatigue, l'étonnement et l'inquiétude.

Un pas lourd se fit entendre sur l'escalier de pierre qui conduisait à sa chambre. La porte s'ouvrit sans que l'on eût daigné frapper, et l'aubergiste entra avec une mine encore plus renfrognée que la veille; mais il était facile de lire dans ses regards une expression d'inpertinence qui avait remplacé celle de la peur.

Il jeta un coup d'œil sur la chambre, et se signa comme saisi d'horreur à la vue de tant de confusion.

— Ah! ah! mon jeune gentilhomme, s'écria-t-il encore au lit? Ça, levons-nous, car nous allons avoir nos comptes à régler.

Mergy, bâillant d'une manière effrayante, mit une jambe hors du lit.

— Pourquoi tout ce désordre? pourquoi ma valise est-elle ouverte? demanda-t-il d'un ton au moins aussi mécontent que celui de l'hôtelier.

— Pourquoi, pourquoi? Je me soucie bien de votre valise. Vous avez mis ma maison dans un bien plus grand désordre. Mais par saint Eutache, mon bon patron, vous me le payerez.

Comme il parlait, Mergy passait son haut-de-chausse d'écarlate, et, par le mouvement qu'il faisait, sa bourse tomba de sa poche ouverte. Il faut que le son qu'elle rendit lui parût autre qu'il ne s'y attendait, car il la ramassa sur-le-champ avec inquiétude et l'ouvrit.

— On m'a volé! s'écria-t-il en se tournaut vers l'aubergiste.

Au lieu de vingt écus d'or que contenait sa bourse, il n'en trouvait que deux.

Maître Eustache haussa les épaules et sourit d'un air de mépris.

— On m'a volé! répéta Mergy en nouant sa ceinture à la hâte. J'avais vingt écus d'or dans cette bourse, et je prétends les ravoir: c'est dans votre maison qu'ils m'ont été pris

— Par ma barbe! j'en suis bien aise, s'écria insolemment l'aubergiste; cela vous apprendra à vous anger de sorcières et de voleuses. Mais, ajouta-t-il plus bas, qui se ressemble s'assemble. Tout ce bon gibier de Grève, hérétiques, sorciers et voleurs, se hantent et frayent ensemble.

— Que dis-tu, maraud? s'écria Mergy, d'autant plus en colère qu'il sentait intérieurement la vérité du reproche.

Et comme tout homme dans son tort, il saisissait aux cheveux l'occasion d'une querelle.

— Je dis, répliqua l'aubergiste en élevant la voix et en mettant le poing sur la hanche, je dis que vous avez tout cassé dans ma maison, et je prétends que vous me payiez jusqu'au dernier sou.

— Je payerai mon écot et pas un liard de plus. Où est le capitaine Cor... Hornstein?

— On m'a bu, continua maître Eustache, criant toujours plus haut, on m'a bu plus de deux cents bouteilles de bon vieux vin, mais vous m'en répondez.

Mergy avait fini de s'habiller tout à fait.

— Où est le capitaine? cria-t-il d'une voix tonnante.

— Il est parti il y a plus de deux heures, et puisse-t-il aller au diable, ainsi que tous les huguenots, en attendant que nous les brûlions tous!

Un vigoureux soufflet fut la seule réponse que Mergy put trouver dans le moment.

La surprise et la force du coup firent reculer l'aubergiste de deux pas. Le manche de corne d'un grand couteau sortait d'une poche de sa culotte; il y porta la main. Sans doute un grand malheur serait arrivé s'il eût cédé au premier mouvement de sa colère. Mais la prudence arrêta l'effet de son courroux en lui faisant remarquer que Mergy étendait la main vers le chevet de son lit, d'où pendait une longue épée. Il renonça aussitôt à un combat inégal, et descendit précipitamment l'escalier en criant à tue-tête:

— Au meurtre! au feu!

Maître du champ de bataille, mais fort inquiet des suites de sa victoire, Mergy boucla son ceinturon, y passa ses pistolets, ferma sa valise et, la tenant à la main, il résolut d'aller porter sa plainte au juge le plus proche. Il ouvrit sa porte, et il mettait le pied sur la première marche de l'escalier, quand une troupe ennemie se présenta inopinément à sa rencontre.

L'hôtelier marchait le premier, une vieille hallebarde à la main; trois marmitons, armés de broches et de bâtons, le suivaient de près; un voisin, avec une arquebuse rouillée, formait l'arrière-garde. De part et d'autre on ne s'attendait pas à se rencontrer si tôt. Cinq ou si marches seulement séparaient les deux partis ennemis.

(A suivre)

Suisse romande. Le caissier de la société, M. Louis Emery, professeur à Lausanne, a reçu jusqu'ici plus de 3000 francs, mais il en faut 10,000 au moins, et le temps presse. Une réunion intercantonale est, en effet, convoquée à Lausanne pour samedi prochain aux fins de prendre une décision définitive. Le comité prie donc tous ceux qui ont à cœur cette entreprise, d'adresser sans retard leurs dons ou leurs promesses, à M. Louis Emery, professeur, avenue Charles Secrétan, à Lausanne".

L'Etat du Valais pourrait, ce nous semble, s'y faire représenter.

La disgrâce de M. Ilg. — Dans un rapport adressé d'Adis-Abbeba aux journaux russes, la nouvelle de la disgrâce de M. l'ingénieur Ilg, de Zurich, est pleinement confirmée. Tous les biens que M. Ilg possédait en Abyssinie ont été confisqués par le négus, qui les a, en grande partie, distribués aux ennemis de M. Ilg. De plus, défense a été faite à ce dernier de reparaître en Abyssinie. On ajoute que Ménélik aurait été excité contre son ex-favori par l'impératrice Taïtou.

Les vins italiens ne s'écoulent pas — Le *Messagero* de Rome dit que l'Italie souffre d'une crise viticole fort grave. L'énorme production de l'an passé, estimée entre 50 et 58 millions d'hectolitres, ne peut être absorbée ni par la consommation intérieure ni par l'exportation, étant donnée la redoutable concurrence de la France et de l'Espagne.

Même si le gouvernement abaissait les droits sur l'alcool, qui sont actuellement de 130 fr. par hectolitre, on n'aurait pas encore remédié à la crise, car la distillation de l'excédent de vin produirait un million d'hectolitres d'alcool, alors que la consommation italienne ne dépasse pas 250 mille hectolitres.

La seule solution serait d'arracher les vignes là où elles sont trop abondantes, particulièrement en Apulie, et de les remplacer par des céréales, car l'Italie est encore obligée d'importer une grande partie de céréales.

Les pièces usées. La question du refus, par les bureaux de poste, d'accepter les pièces usées, fut posée dernièrement par le *Nouvelliste vaudois.*

Le *Journal de Payerne* répond comme suit à la question :

La poste accepte, depuis environ trois ans, les pièces usées, même si la date est effacée, à condition toutefois que ces pièces soient en bon état (ni percées, ni tordues, etc., etc.) Il y a cependant une exception pour les pièces République française, dont la date est effacée; car de ces pièces, il y a eu deux éditions semblables, une en 1847, démonétisée, l'autre en 1870-1871. Pour ces pièces, l'effacement de la date ne permet pas de savoir s'il s'agit des monnaies démonétisées ou des autres ayant cours.

C'est pourquoi la poste ne peut les accepter.

Fièvre aphteuse. — Du 13 au 19 janvier, le bulletin officiel des épizooties signale un total de cinq étables contaminées par la fièvre aphteuse, dont deux dans le canton de Saint-Gall et trois dans le canton du Tessin.

On annonce que les gouvernements du grand-duché de Bade et d'Alsace-Lorraine ont prononcé l'interdiction de transit et d'importation de bétail contre plusieurs cantons suisses, entr'autres le Valais. Le gouvernement de Wurtemberg a étendu cette interdiction à toute la Suisse.

Les Suisses en France. — Dans une lettre qu'il a adressée à M. Colliard, député de Lyon, en réponse à une demande formulée par ce dernier, le général Picquart déclare qu'il est disposé à prescrire le renvoi dans leurs foyers, après un an de service actif, des fils de Suisses nés en 1884 et incorporés seulement en 1907. La même mesure sera prise en faveur des fils des autres étrangers, qui seront assimilés aux ajournés de la classe 1904. Toutefois, le renvoi de fils étrangers, par anticipation, ne pourra être appliqué aux militaires qui ont été omis sur le tableau.

Les divorces en Suisse. — Suivant une publication du Bureau fédéral de statistique, le nombre des demandes en divorce, pendant l'année 1907 a encore dépassé celui de 1906 et les divorces ont atteint un chiffre qui n'avait plus été constaté depuis 1876. Cela s'explique si l'on tient compte du fait que, pour la première fois, en 1907, les divorces d'étrangers vivant en Suisse ont été prononcés à la suite des conventions internationales. Il a été prononcé, en effet, 133 de ces divorces.

Nouvelles des Cantons

Fribourg. — *Tentative de déraillement.* — Une tentative de déraillement a eu lieu mercredi sur la ligne de chemin de fer entre Estavayer et Cugy, à un endroit où la voie fait une brusque courbe.

Des malfaiteurs avaient placé une lourde barrière de passage à niveau au travers de la voie, puis, quelques mètres plus loin, ils avaient solidement fixé deux fagots sur les rails.

Heureusement, le chasse-pierres de la locomotive repoussa les obstacles au bord de la voie. Le mécanicien s'aperçut bien qu'il se passait quelque chose d'anormal, mais ce n'est qu'à la station suivante, à Cugy, qu'il se rendit compte de ce qui était arrivé.

Les constatations faites par le cantonnier confirment l'hypothèse d'un attentat.

Une enquête est ouverte.

— *Les petits sous font les francs.* — On sait que la Suisse occupe le deuxième rang en Europe, proportionnellement à sa population, pour le nombre des déposants à la caisse d'épargne et le premier rang pour les sommes déposées. Le plus ancien carnet d'épargne se trouve peut-être dans les archives de la justice de paix du premier cercle de la Broye (Dompierre). C'est un carnet fait à Signau (Berne), le 29 mai 1844, avec un premier dépôt de 12 francs, provenant des étrennes données par le parrain et la marraine le jour du baptême du titulaire.

Aujourd'hui, ce premier dépôt, augmenté encore de quelques étrennes et d'un versement unique de 330 francs, s'élève à la jolie somme de 1228 fr. Cet exemple prouve la puissance de l'épargne.

Grisons. — *Mort d'une centenaire.* — Mercredi est morte à cent ans et dix jours Mme Marguerite Feltscher, née Beely, qui, ces dernières années, sortait encore quotidiennement. On disait d'elle en 1904 qu'elle n'avait jamais pris de médecin.

St-Gall. — *Traversée d'un lac en automobile.* — Un fabricant de Constance a traversé, le 19 janvier, le lac de Constance en automobile, entre Reichenau et Allensbach. Il s'agit du lac inférieur, actuellement gelé.

Nouvelles étrangères

Maroc

Situation toujours troublée

D'assez fâcheuses nouvelles arrivent du Maroc. Le ministère s'est décidé à publier des renseignements plus complets sur la prise Settat. L'affaire paraît avoir été chaude et a tourné, en somme, d'une manière favorable aux Français. Seulement, après avoir occupé la position, on l'a abandonnée et les gens de Moulaï-Hafid l'ont réoccupée quelques heures après.

Les troupes de Moulaï ayant réoccupé Settat le 17, le bruit s'est répandu dans la région que les Français avaient subi un échec. L'opération, en tous cas, a été nulle au point de vue pratique et une seconde expédition semble s'imposer à bref délai. Le ministère donnera des ordres dans ce sens au général d'Amade.

Les dépêches arrivées jeudi soir de Casablanca par télégraphe sans fil signalent une agitation inquiétante autour de Bouznika.

Le général d'Amade a immédiatement pris les mesures nécessaires en envoyant sur les lieux un détachement avec mission de renforcer la petite garnison.

Le courrier indigène arrivé à Fez apporte des nouvelles inquiétantes. Elles annnoncent qu'un coup d'Etat se serait produit à Rabat au départ de cette ville du sultan Abd el Aziz qui se serait embarqué à bord d'un croiseur français.

D'après les mêmes nouvelles, plusieurs tribus des environs de Rabat se seraient ralliées à la cause de Moulay Hafid.

France

Un empoisonneur

Une tentative d'empoisonnement qui aurait pu avoir d'effroyables conséquencs, a été récemment commise au château de l'Abbatiale, au Bec-Helloin, arrondissement de Bernay (Eure)

Une réunion du conseil de la famille Cahu avait eu lieu devant M. le juge de paix de Brionne. Le lendemain, au déjeuner, auquel assistaient une dizaine de convives, toutes les viandes servies avaient été empoisonnées avec de la strychnine. Heureusement la trop grande quantité de poison sauva la vie des personnes présentes, car la viande avait une telle amertume qu'il fut impossible de l'avaler.

L'instruction ouverte sur cette abominable tentative criminelle indique que son auteur devait nécessairement connaître les habitudes de la maison, le moyen d'y pénétrer la nuit. L'individu soupçonné aurait agi par vengeance et par intérêt ; c'est un ancien garde-chasse de la maison congédié il y a un an.

Ce dernier interrogé, tout en niant être coupable, a reconnu néanmoins avoir acheté de la strychnine ; mais il a expliqué que c'était pour détruire les mulots.

On est d'autant plus porté à l'accuser qu'il avait prononcé, à maintes reprises des menaces de mort contre la famille Cahu.

Italie

Rencontre de trois trains

Un terrible accident de chemin de fer s'est produit lundi soir, à deux kilomètres de Milan, à l'Acquabella où se divisent les lignes de Parme-Rome, de Venise et de Gênes; trois trains se sont rencontrés dans le brouillard, le premier, l'express de Rome, parti de Milan à 9 heures ; le second venant de Gênes ; le troisième allant à Bergame.

Un épais brouillard cachait la campagne. L'alarme fut donnée par les employés de l'octroi ; les pompiers arrivèrent vingt minutes après avec six fourgons d'ambulance.

Le spectacle était épouvantable, deux des machines sont entrées l'une dans l'autre et d'un tas de décombres, dans l'obscurité de la nuit, partaient les cris des victimes.

Voici comment l'accident s'est produit :

Le train omnibus qui part pour Bergame à 8 h. 40 du soir, ayant trouvé le disque fermé, s'arrêta ; cet arrêt se prolongea évidemment plus qu'il ne fallait, car le train express de Rome, partant de Milan à 9 heures et arrivant sur la même voie, télescopa violemment le train de Bergame.

La puissante machine de l'express, après avoir brisé les trois ou quatre wagons de queue de l'autre train, se renversa sur la voie de droite ; à ce moment, venait en sens inverse le train de Gênes devant arriver à Milan à 8 h. 50 ; ce train heurtant violemment la machine du train de Rome, presque tout le train tomba du talus. Il se passa des scènes épouvantables.

Le sauvetage commença à la lueur sinistre des flambeaux dans le brouillard. On ne pourrait imaginer tableau plus lugubre.

Six cadavres furent retirés horriblement mutilés ; un homme décapité, une femme sans jambes ; le nombre des blessés est considérable : on en comptait une trentaine.

Dans l'express de Rome se trouvaient le ministre du Trésor, M. Carcano, et plusieurs sénateurs qui se rendaient à Rome pour le procès Nasi, mais aucun d'eux n'a été blessé.

Allemagne

Sanglantes bagarres à Berlin

Dans plusieurs quartiers de la capitale allemande, des rencontres sanglantes se sont produites dans l'après-midi et dans la soirée de lundi, entre la police et des groupes d'ouvriers sans travail, qui, au nombre de 12,000, venaient d'assister à neuf réunions dans différents quartiers.

Les réunions elles-mêmes se sont déroulées avec calme. Des députés au Reichstag y ont parlé sur les devoirs de l'Etat et des communes vis-à-vis des ouvriers sans travail.

En fin de séance, une résolution a été votée, demandant que tous les travailleurs soient placés sous la régie de l'Etat.

Par cinq fois, la police a dû repousser l'assaut des manifestants.

Pour le suffrage universel

L'agitation populaire en faveur du suffrage universel s'accentue. Après Berlin, Brunswick où une grande démonstration a été organisée par les ouvriers.

Elle a été provoquée par le fait que le duc régent n'avait pas parlé, dans son discours, du droit de suffrage universel réclamé par les socialistes.

Un cortège de plus de six mille ouvriers s'est rendu au château. On n'a eu que le temps d'en fermer les portes, et il fut aussitôt gardé par les soldats.

Les manifestants chantèrent la „Marseillaise" et poussèrent des vivats en l'honneur du suffrage universel.

Dispersés par la police, ils se rendirent devant le Landtag et l'Hôtel-de-Ville, où ils recommencèrent leurs démonstrations et continuèrent leurs chants.

De crainte de nouvelles manifestations, les principales rues étaient barrées par la police.

Le scandale Hohenau-Lynar

Mercredi, à Berlin, est venue devant le conseil de guerre de la Ire division de la garde, le procès des comtes Hohenau et Lynar. Les débats ont lieu à huis-clns, dans l'intérêt de la morale et de la discipline.

Le comte Hohenau est accusé d'avoir commis en 1904 des actes immoraux avec le secrétaire d'un commissariat de police.

On reproche au comte Lynar trois cas d'actes immoraux. Il aurait abusé de son autorité vis-à-vis de ses inférieurs. Il paraît notamment qu'il aurait tenté d'embrasser de force son brosseur ; en même temps il a essayé de le violer.

Le jugement a été rendu hier jeudi.

Le comte Lynar, que l'accusation a convaincu d'abus de son droit de commandement et d'actes immoraux, a été condamné à quinze mois d'emprisonnement.

Le comte Hohenau a été acquitté par suite de l'insuffisance des preuves tendant à établir sa culpabilité.

Belgique

Une pêche miraculeuse

Depuis une semaine, on fait à Ostende une pêche miraculeuse. Un banc de harengs formidable séjourne près des côtes et toutes les chaloupes qui rentrent sont chargées de ce poisson, au point qu'on s'étonne qu'elles ne coulent pas sous le poids. C'est ainsi que le bateau 33, de Nieuport, en avait près de trente mille kilos, mardi.

Un statisticien a calculé que, dans la seule journée de jeudi, on a vendu quinze millions de ces poissons, par les soins de la minque d'Ostende.

De la chaloupe, on les met dans des paniers de cent kilos et on les déverse immédiatement dans les wagons de chemin de fer, en interposant entre chaque couche de poisson, un lit de glace.

Les harengs, qui allaient ces temps à 14 fr. les 100 kilos, se vendent actuellement de fr. 3,50 à 6. La plupart des chargements sont à destination de l'Allemagne où le hareng est préparé ; la Suisse commence à en importer, car le hareng frais est un mets savoureux.

Russie

Kouropatkine en jugement

Les journaux de St-Pétersbourg confirment la nouvelle suivant laquelle le conseil supérieur de la guerre tendrait à la mise en jugement du général Kouropatkine, dont la responsabilité a été gravement engagée dans la chute de Port-Arthur. Cette décision serait prise à la suite de faits révélés par le procès Stœssel.

Etats-Unis

Le terrorisme à New-York

Mardi matin, une bombe a fait explosion au n° 405 de la 116e rue, où habitent de nombreux Italiens. Toutes les fenêtres ont été brisées. Un commencement d'incendie s'est déclaré. Une autre explosion a eu lieu au n° 510 de la 13e rue. Le propriétaire de l'immeuble avait reçu une lettre de la Main-Noire le menaçant de faire sauter la maison s'il ne versait pas 25,000 francs.

Enfin, quelques heures plus tard, une troisième bombe endommageait une épicerie tenue par un Italien au n° 319 de la 149e rue.

Nouvelles diverses

Supercherie d'un inventeur

Un procès qui passionne en ce moment l'opinion publique, se déroule en France.

Il y a quelques années, un chimiste français, Henri Lemoine, se basant sur les expériences des savants Lavoisier et Moissan, prétendait avoir découvert le moyen de fabriquer des diamants.

Après avoir en vain sollicité des fonds de ses amis, en leur promettant des millions lorsqu'il pourrait mettre en pratique sa découverte, M. Lemoine réussit enfin à intéresser M. J. Werner, directeur de la De Bers Comp., une des plus grandes sociétés d'exploitation de terrains diamantifères et obtint des avances de fonds se montant à plus d'un million à condition que le secret de l'invention soit gardé.

Le procédé Lemoine consistait, à l'aide d'un four électrique, chauffé à une haute température, à introduire dans la fonte en fusion un cylindre renfermant du charbon de sucre ; le creuset était ensuite sorti du four et trempé dans un seau d'eau froide. La masse se solidifie et, à l'aide des acides pour dissoudre les métaux, on obtenait soi-disant des grains de diamant.

M. Lemoine fit plusieurs expériences en présence de M. Wernher ; mais ce dernier soupçonna bientôt qu'il était victime d'une adroite supercherie d'un filou ingénieux qui l'avait tout simplement fait chanter pour obtenir de l'argent. Il a donc intenté un procès à M. Lemoine, lequel prétend que le secret de son invention est dans une enveloppe déposée dans une banque de Londres.

Le juge-instructeur a demandé à la banque de lui soumettre la mystérieuse enveloppe, ce qu'elle a catégoriquement refusé.

Lemoine est en état d'arrestation, son défenseur a demandé sa mise en liberté provisoire; les choses en son là.

L'opinion est très divisée ; certains voient dans Lemoine un grand inventeur, mais l'opinion qui prévaut est que Wernher s'est laissé rouler par un maître-chanteur.

Le mois des cinq samedis

Il n'est pas rare qu'un mois ait cinq samedis : ce sont là des choses qui arrivent dans les meilleures années. Mais ce qui l'est davantage, c'est que cette particularité se présente en février.

Or, c'est ce qui va arriver le mois prochain. L'année étant bissextile, février a donc 29 jours et comme il commence un samedi, il se termine un samedi aussi.

Vous courrez mille dangers

car la *toux*, les *maux de cou*, l'*enrouement*, le *catarrhe de la gorge* sont les pires ennemis de la voix ! *Préservez-vous à temps* en faisant un usage régulier des *Pastilles Wybert*, de la Pharmacie d'Or, à Bâle. *Exigez* la marque de fabrique, l'*Aigle* et le *violon* sur chaque boîte. Attention : seules les boîtes *bleues* portant la marque de fabrique *Aigle* et *violon* sont les véritables. A fr. 1, aux pharmacies Rey à *St-Maurice*; Zum Offen, Carraux à *Monthey ;* Lovey, Joris à *Martigny ;* toutes les pharmacies à *Brigue*, *Sierre* et *Sion.*

Imprimerie Pillet & Darbellay, Martigny

SAMEDI le 25 et DIMANCHE le 26 Janvier
— à 8 heures du soir —

Pour la première fois à Martigny
au
Restaurant Kluser

SOIRÉE

du
Poète chansonnier Leroux

— **dans ses œuvres** —

Grand choix de
Fourrures, Blouses, Jupes, Jupons, Corsets
Confections pour enfants
LAINES & COTONS A TRICOTER en tous genres
Cache-nez et molletières
Joli assortiment de cravattes pour Dames et Messieurs
Rabais sur fourrures fin de saison
chez
Alfred GIRARD-RARD, Martigny-Ville

Plus de 40 sortes de
POTAGES A LA MINUTE MAGGI
Marque Croix-Etoile
rendent possible à la ménagère un **changement agréable** à la **soupe quotidienne.** Chaque tablette, préparée avec de l'eau seulement, donne 2 bonnes portions de potage. En vente chez
Denier, Consommation, Liddes

Agenda du Valais 1908
agricole, industriel et commercial
Edition considérablement améliorée et agrandie, avec nombreux tableaux nouveaux. — 332 pages. — Portefeuille 4 fr. — Cartonné 2 fr. — Broché 1 fr. 50. — Envoi contre remboursement par le principal dépositaire pour le Valais
Ch. SCHMID, papeterie, SION

Fabrique de Meubles
A. Gertschen-Heinen, Naters-Brigue
TROUSSEAUX COMPLETS en tous genres
Glaces, Tableaux, Duvet, Etoffes pour meubles
Installations d'Hôtels, Villas, etc. 395
Toujours grand assortiment *Prix modérés*

Jos. GIROD, Monthey
Articles pour bureaux ; Papiers, plumes, encre diverses, registres, copie de lettres, classeurs, agendas pour 1908, sous-main pratique, crayons Ko J. Nor etc. Articles pour écoles, pour couturières, pour fumeurs et pour ensevelissements.
Beau choix de couronnes funéraires.

Sélecto-Ferment de Raisins
Nom déposé
PRIX du flacon : **1 litre fr. 6.—** franco

Entérites
Furoncles
Acnès
Eczémas
Constipations
Rhumatismes
Anémie
Dyspepsie
Laboratoire de Montreux S. A. (Clarens)
Dépôts : SION : G. FAUST, Pharmacie de la Colonne ; MARTIGNY-VILLE : LOVEY, Pharmacie centrale.

Installations d'éclairage au Gaz
pour propriétés et immeubles indépendants
Villas - Fabriques - Hôtels - Fermes - Instituts
Appareil Record
de la maison **O. Meyer-Keller & Cie, Lucerne**

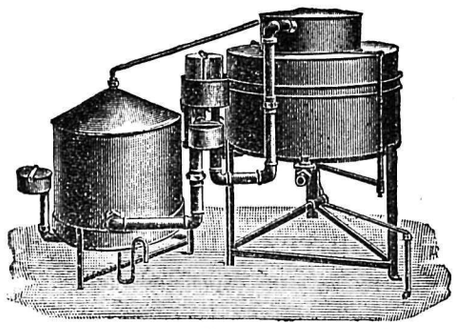

Fabrique spéciale
Aucune surveillance ni manipulation.
Lumière la plus agréable et **la meilleur marché**
Absolument sans dangers
Grand Prix avec médaille d'or et croix, Exposition Internat. Anvers 1907
Prospectus et Prix à disposition, s'adresser à
L'Agence générale du Record
Comptoir industriel, BERNE A. Schopfer

A vendre une
pompe à transvaser
avec **syphon** et **accessoires**
S'adresser à l'imprimerie qui indiquera.

A vendre
30 chaises, 8 tables carrées en bois dur, ainsi que deux tables ovales, 2 canapés. Le tout en très bon état, conviendrait pour café ou petit hôtel.
S'adresser BUFFET DE LA GARE, TERRITET.

BILLETS
à **1 Fr.** de la **Loterie du théâtre de la ville de Zoug.** (Emission spéciale). Principaux lots : 40,000 fr., 20,000 fr. et deux de 10,000 fr. Pour **10 fr. 11 billets.** Liste du tirage 20 ct.
S'adresser au Bureau de la loterie du théâtre de la ville de Zoug.

Boulangerie - Pâtisserie
M. Lonfat-Delaloye
Rue de l'Hôtel-de-Ville *Martigny*
Installation moderne du four superposé
—o— **Chauffage continu indirect** —o—
Les petits pains pour Hôtels, Restaurants et particuliers sont livrés dans la matinée, dès la première heure.
Pâtés, rôtis, etc., enfournés toute la journée (gratuitement pour les clients). — Prix avantageux pour cuisson de pains, gâteaux, etc. pour particuliers. — Spécialité de pains de grains et de son.
Zwiback et bricelets de ma propre fabrication. Farines et sons, gros et détail
EPICERIE - THÉS - CHOCOLATS — DÉBIT DE SEL

Timbres en caoutchouc
Imprimerie Pillet & Darbellay, Martigny

On demande un
jeune homme
fort et robuste comme
apprenti boulanger-pâtissier
Adresser offres à M. LONFAT-DELALOYE, boulangerie, Martigny.

Lots
à **1 fr.** de la Loterie du *Casino-Théâtre de la Ville de Fribourg*
1er LOT :
Fr. 50,000
et nombreux autres lots importants
Envoi contre remboursement.
Rabais aux revendeurs.
Ecrire : **Bureau de la Loterie du Casino-Théâtre, FRIBOURG.**

On demande de suite une
jeune fille
forte comme **apprentie blanchisseuse - repasseuse.** Bonnes conditions et vie de famille.
S'adresser à Mlle LOUISE BORLOZ, rue de la Gare, AIGLE (Vaud).

Fromage gras d'Emmenthal à fr. 1.60-1.80 le kg.
Fromage gras, Tilsit à fr. 1.50-1 70 le kg.
Fromage maigre à fr. 0.80-1.10 le kg.
Tous ces fromages d'excellente qualité sont vendus par
Alois GABRIEL
commerce de fromages
Buochs (Nidw.)

TIRAGE Schindellegi 17 février 1908
Grubisbalm 24 février 1908
LOTS
pour les églises de **Schindellegi, Planfayon, Neuchatel** (IIme série) **Bouveret, Ried-Morel** et pour la station de séjour des employés de ch. d. f. suisses à **Grubisbalm.**
Envoi à **fr. 1.—** le billet contre remboursement par le **Bureau central, St-Maurice** rue poste 3.
Les **billets de Neuchâtel** sont aussi en vente chez :
Favre-Collomb, coiffeur, Martigny ; Fernand Gaillard, négt, Saxon.

Le Comptoir financier se charge comme intermédiaire, de la recherche et du placement de capitaux. S'intéresse à toutes les affaires financières. S'ad. **Comptoir finan., Case Mont-Blanc, Genève**

Paille-Foin-Regain
A. Panchaud & Cie à Vevey

Toux
Quiconque tient à sa santé s'en débarasse.
5245 cert. lég. prouvent l'efficacité certaine des
Caramels pectoraux Kaiser
extrait de malt d'un goût agréable, éprouvés et recommandés contre toux, enrouements, catarrhes, engorgements, pharingite & coqueluche !
Paq. à 30 & 50 cts., boîte à 80 cts. chez
Pharmacie Ch. Joris à Martigny-Bourg. Pharmacie Mce Lovey à Martigny-Ville. Pharmacie L. Rey a St-Maurice. Pharmacie Zen-Ruffinen à Loèche-Ville. M. de Omay, pharmacie à Sion. H. Allet, pharmacie à Sion. G. Faust, pharmacie à Sion. Zimmermann, pharmacie à Sion. Pitteloud, pharmacie à Sion. M Carraux, pharmacie à Monthey.

A MM. les Hôteliers !
Protégez l'industrie cantonale
Commandez vos travaux d'impression pour la saison d'été à l'Imprimerie Commerciale
Pillet & Darbellay, à Martigny, Rue des Lavoirs.

SPÉCIALITÉS :

Enveloppes blanches	Etiquettes volantes
Papiers à lettres	Etiquettes-réclames gommées
Cartes-Réclames	Etiquettes pour bouteilles
Cartes des Vins	Livres de Bons
Cartes des Mets	Livres de notes à souche

Travaux en noir et en couleurs
50 % meilleur marché que la lithographie
Travail soigné — Prompte exécution

Maison fondée en 1855 — Téléphone —
AGENCE DE PUBLICITÉ
Haasenstein & Vogler
LAUSANNE
11, rue du Grand-Chêne, 11

50 succursales — 400 Agences en Europe
Correspondants
dans les principales villes du monde entier
RÉGIE DES PRINCIPAUX JOURNAUX DE SUISSE ET D'ITALIE
Relations journalières
avec tous les journaux du monde
Annonces et réclames dans tous les journaux du canton, de la Suisse et de l'étranger.
Tarifs originaux
Devis de frais et tous renseignements à disposition
Discrétion Célérité

Draps de billards
très forts et fins pour 65 francs nets, pose comprise. Tous accessoires : bandes en caoutchouc, billes, queues, etc. — Prix modérés.
Réparations
Se recommande,
Fr. Bäriswyl, billardier, BERNE

VARICES
ULCÈRES-PHLÉBITES
Plaies, jambes ouvertes
Guérison assurée
par le
Thé antivariqueux 1 fr. la boîte
avec la
Pommade antivariq. 1 fr. 50 le pot
Vente exclusive :
E. KORNHABER
droguiste diplômé
12, rue de la Tour-Maîtresse
GENÈVE

CIGARES

200 Rio Grande	fr.	2.50
200 Brésiliens	„	3.20
200 Edelweiss-Alpenrose	„	3.50
100 Grandson, longs	„	2.30
125 Brissago, vér. Chiasso	„	3.80
100 Bouts tournés de 5 ct.	„	3.10
100 Sumatra, surfin	„	4.80

Jusqu'au 15 février j'ajoute gratis à chaque achat de fr. 20.—
125 pièces cigares fins assortis.
Dépôt de fab. de cigares, Boswil

Chaussures
Wilh. Gräb
Zurich
4 Trittligasse 4
Marchandise garantie et solide
Catalogue illustré
(contenant 400 articles)
gratis et franco
entre autre, articles recommandés :

	Frs.
Souliers forts p. ouvriers	7.80
Bottines à lacer, pour hommes, très fortes	9.—
Bottines élég., avec bouts, à lacer, pour hommes	9.40
Pantoufles pour dames	2.—
Bottines à lacer, très fortes, pour dames	6.40
Bottines élégantes, avec bouts, à lacer, p. dames	7.20
Souliers pour fillettes et garçons No. 26 à 29	4.20
„ 30 à 35	5.20

Envoi contre remboursement
Echange franco
Maison de toute confiance, fondée en 1880.
GES. GESCHÜTZT CLICHÉ DÉPOSÉ

INDIGESTIONS
étourdissements, maux de cœur, maux de ventre sont rapidement dissipés par
l'Alcool de Menthe et Camomilles
GOLLIEZ
(Marque : 2 palmiers)
Remède de famille de première utilité.
En vente partout en flacons de 1 et 2 fr. et à la **Pharmacie GOLLIEZ, Morat**

№ 21028